L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Moncton
Archives acadiennes

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

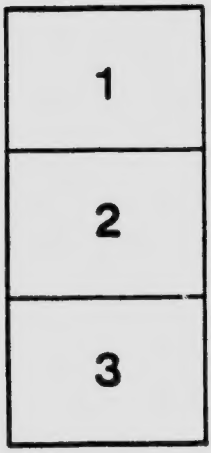

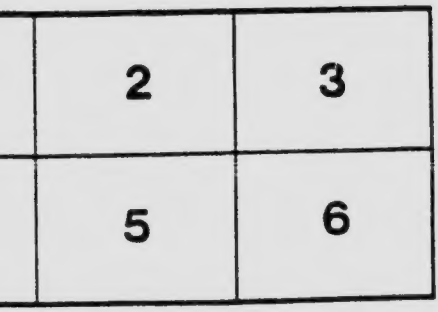

CENTRE D'ETUDES ACADIENNES
UNIVERSITE DE MONCTON
MONCTON, N.-B. E1A 3E9

2/2/18

10

MANDEMENT

DE

SA GRANDEUR

Monseigneur EDOUARD LeBLANC,

EVÊQUE DE SAINT-JEAN,

AU CLERGÉ, AUX ORDRES RELIGIEUX ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE.

ST. JOHN, N. B.
1918.

762
8
514
L22

MANDEMENT

DE

SA GRANDEUR

Monseigneur EDOUARD LeBLANC,

EVÊQUE DE SAINT-JEAN,

AU CLERGÉ, AUX ORDRES RELIGIEUX ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE.

EDOUARD, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET LA FAVEUR DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN.

AU CLERGÉ, AUX ORDRES RELIGIEUX ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION DANS LE SEIGNEUR.

Nos bien chers frères:

Le premier et plus important devoir de l'homme est de rendre hommage à son Créateur. La raison et la révélation s'accordent pour demander que nous consacrions un temps spécial à ce devoir essentiel. S'il est vrai que nous sommes sur la terre pour connaître et servir Dieu, et que tous les instants de notre vie lui appartiennent de droit, il nous faut admettre qu'Il demande très peu de notre temps pour cet hommage exclusif. Mais c'est précisément parce qu'Il exige si peu qu'Il a voulu accentuer d'avantage un de ses commandements en le faisant précéder du mot "souvenez-vous," comme pour dire: un jour sur sept je me réserve pour Moi-même; ce jour, je le veux. Souvenez-vous de le garder saintement.

Ce jour particulier, avant la venue de Jésus-Christ, c'était le samedi, mais sous la loi chrétienne, l'Eglise, guidée par le Saint-Esprit, l'a remplacé par le dimanche, nous imposant par-là

l'obligation de sanctifier le premier jour de la semaine, au lieu du dernier. Ce fut un dimanche que Notre divin Sauveur ressuscita d'entre les morts, un dimanche aussi que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, que la foi chrétienne fut pour la première fois annoncée au monde et que l'Eglise commença sa mission. Il convenait donc, en l'honneur de ces glorieux événements, et parceque la loi ancienne avait été remplacée par la loi nouvelle, que le dimanche fut choisi comme un jour spécialement consacré à Dieu, un jour de repos, d'adoration et de devoir religieux.

Pour sanctifier le dimanche il faut, tout d'abord, s'abstenir de toute œuvre servile non nécessaire. Par œuvre servile nous voulons dire les travaux manuels habituellement faits par les ouvriers, les artisans, etc., en un mot, toutes ces œuvres qui demandent plutôt l'emploi des forces corporelles que celui des facultés de l'esprit, et dont le gain est le but principal. Les œuvres qui se rapportent aux arts libéraux ou qui ont pour objet la culture de l'intelligence, comme la lecture, l'écriture et la musique, sont permises. Tout travail manuel inutile est défendu; non pas que l'on doive passer le dimanche dans l'oisiveté, encore moins dans les excès, ou dans de dangereux et coupables amusements, mais parceque ces occupations seraient de nature à détourner notre esprit de Dieu et à empêcher l'accomplissement de nos devoirs religieux en ce saint jour. Dans l'ancienne loi l'abstention de toute œuvre servile était strictement enjointe par le Tout-Puissant. "Voici ce que dit le Seigneur: prenez soin de vos âmes et ne portez pas de fardeaux le jour du Sabbat . . . . Ne faites aucun ouvrage et sanctifiez le jour du Sabbat comme je l'ai ordonné à vos pères."—Jer. XVII, 21, 22.

Il y avait de bonnes et sages raisons pour le Sabbat et son sévère cérémonial sous la loi de Moise. Sans cette ordonnance, l'homme en serait venu à oublier son Créateur et à ne vivre que pour le monde, à ne penser à autre chose qu'aux plaisirs et à l'argent. Mais le Sabbat servait à lui rappeler son devoir; c'était le saint jour qui devait être gardé pour le Seigneur. "Sanctifiez mes sabbats pour qu'ils soient un signe entre moi et vous, afin que vous sachiez que je suis Jéhovah votre Dieu."—Ezech. XX, 12

Beaucoup plus encore que le peuple juif de jadis, nous avons à rendre grâces à Dieu, à Lui offrir nos hommages et à nous rappeler nos obligations; par conséquent il faut que nous aussi, au moins un jour sur sept, nous quittions toute vaine occupation, que nous laissions la charrue dans le sillon, la moisson sur le champ, nos marchandises sur le marché ou dans le magazin, les machines et les outils dans l'usine et que, entrant dans nos églises, nous tournions nos esprits et nos cœurs vers Dieu qui promet les bénédictions de la terre et du ciel à ceux qui observent sa loi sainte.

La profanation du dimanche, outre qu'elle est un péché très grave, entraîne encore bien des maux. On ne méprise pas la loi de Dieu impunément. L'homme qui travaille le dimanche et qui croit améliorer son sort, en se passant de Dieu et de la religion, ne réussira jamais dans ses entreprises. Le repos du dimanche est nécessaire même au point de vue purement humain et économique. L'expérience démontre qu'un labeur excessif et sans relâche use la santé et les forces de l'ouvrier, le prive du moyen de cultiver ses facultés intellectuelles et morales, en fait l'esclave de ses passions et finalement enlève de son âme jusqu'aux derniers vestiges de religion. Plus le jour du Seigneur est déshonoré par le travail servile, plus profonds deviennent la dégradation et l'abrutissement de la race humaine.

Nous ne devons pas oublier cependant qu'il y a des occasions où le travail fait le dimanche ne constitue pas une profanation de ce saint jour; par exemple, tels travaux faits en cas d'absolue nécessité ou quand les intérêts de la religion ou de la charité envers le prochain le demandent. Dans l'Evangile Notre Seigneur a souvent blâmé l'extrême intolérance des Pharisiens qui ne permettaient pas même un acte de miséricorde le jour du Sabbat, mais qui avaient introduit tout un ensemble de coutumes vexatoires et avaient perdu de vue le but primitif du Sabbat. Notre divin Sauveur voulait nous faire comprendre que le "Sabbat a été fait pour l'homme et non pas l'homme pour le Sabbat."

Si nous devons en tout temps éviter avec soin de commettre le

péché, n'oublions pas que le péché commis le dimanche comporte un degré de malice tout spécial. Il ne saurait y avoir d'outrage plus grand que d'employer au service du démon le jour même que le Créateur s'est réservé pour Lui. Par conséquent, l'intempérance, la débauche ou tout autre chose qui tend à faire du jour du Seigneur un jour de scandale ou d'amusements coupables ne sauraient être trop fortement condamnées.

Le premier devoir exigé de nous pour la sanctification du dimanche,—et quand nous parlons du dimanche nous entendons aussi les fêtes d'obligation,—est l'assistance au saint sacrifice de la messe. C'est une obligation imposée par l'Eglise à tous les catholiques, et à laquelle ils doivent se conformer sous peine de péché mortel, dès qu'ils ont atteints l'âge de raison Quand l'Eglise impose un précepte ce précepte a la même force que s'il sortait des lèvres de Notre-Seigneur Lui-Même. Chaque acte de son pouvoir législatif est ratifié par l'autorité divine. "Qui vous écoute, m'écoute." Luc. X, 16. "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux."—Mathieu XVI, 19.

A moins de raison sérieuse un catholique ne pourrait pas manquer à la messe le dimanche sans commetre un péché mortel. Ces raisons graves seraient: la maladie, la trop grande distance de l'église, l'accomplissement de quelque devoir pressant ou très important qui ne puisse être différé, ou encore une impossibilité morale.

Celui qui, sans une raison grave, n'assiste pas à la messe le dimanche est une occasion de scandale pour toute la paroisse. C'est une preuve certaine qu'il ne comprend pas l'importance de cet acte de suprême hommage rendu à Dieu, ou que le comprenant, il ne s'en inquiète guère. Nos très chers frères, comment pouvez-vous réfléchir sérieusement sur ce qu'est réellement la sainte messe, et demeurer indifférent au point de vous absenter de l'église le dimanche.

La messe est le sacrifice du Corps et du Sang de Notre-Seigneur offerts sur nos autels, sous les apparences du pain et du

vin. C'est la répétition, non pas en mémoire ou en symbole, mais en toute vérité et efficacité de la même offrande que N. S. fit de Lui-Même sur la croix. "La messe, dit Saint Bonaventure, est l'abrégé de tous les bienfaits dont le Seigneur a comblé les hommes." "C'est la plus grande action qui soit sur la terre," dit Newman. "Toutes les bonnes œuvres réunies, disait le Curé d'Ars, n'équivalent pas au sacrifice de la messe, parce qu'elles sont les œuvres des hommes et la messe est l'œuvre de Dieu." "On est touché le vendredi saint, disait Bossuet, parce qu'on célèbre en ce jour la mémoire du Sauveur. Venez, c'est tous les jours le vendredi saint; tous les jours on érige le Calvaire sur l'autel." Que ce soit dans le temple le plus grandiose, accompagnée de la plus sublime musique, avec toute la pompe que l'art et les cérémonies peuvent donner, ou que ce soit dans une pauvre cabane, au milieu d'une forêt solitaire, ou encore dans l'humble chaumière du pauvre paysan, la messe est toujours la même dans son essence; elle est aussi précieuse à Notre-Seigneur que son propre sang aussi sacrée que sa mort, aussi efficace que sa passion. Elle est le seul sacrifice digne de Dieu, le seul moyen par lequel nous puissions lui offrir un acte de louange convenable et payer les dettes infinies que nous avons contractées envers Dieu.

Est-il possible de comprendre tout cela et ne pas apprécier la messe? Puisque notre divin Rédempteur va jusqu'à s'immoler pour l'amour de nous, le moins que nous puissions faire n'est-il pas de lui montrer, en assistant à la messe, que nous apprécions son amour? Si l'argent ou les plaisirs pouvaient s'obtenir au prix de si peu de peine quelles foules s'y soumettraient volontiers, chaque jour de la semaine? "Plusieurs, dit l'Imitation, font des pèlerinages en divers endroits pour vénérer les reliques de Saints. Ils admirent les édifices construits en leur honneur; ils baisent avec respect leurs ossements sacrés enveloppés dans l'or et dans la soie. Et voici que le fils de Dieu, égal à son Père, le Saint des Saints, le Créateur des anges et des hommes, s'immole pour nous sur les autels. .....Serions-nous excusables de ne point aller jusqu'à Lui."

Hélas! la foi diminue et l'Eglise doit se servir de son autorité pour s'assurer ce que l'amour ne peut plus obtenir. C'est pour-

quoi elle commande à tous, sous peine de péché mortel, d'assister à la messe, au moins le dimanche. Grâce à Dieu, rares sont les fidèles de ce diocèse qui manquent à ce devoir, mais, n'y en aurait-il que quelques-uns, ce serait encore un sujet d'inquiétude pour Nous que le Seigneur a chargé de leur bonheur éternel.

Celui qui continue d'aller à la messe reste sous l'influence de la grâce et l'Eglise peut espérer qu'il ne sera pas indéfiniment sourd à sa voix; si, au contraire, il cesse d'aller à la messe, il se sépare pour toujours de l'Eglise. Quand Notre Seigneur parlait de la brebis égarée, Il disait:" Je suis le Bon Pasteur, Je connais mes brebis et elles me connaissent, elles entendent ma voix." "Tant qu'un homme demeure à la portée de la voix de J. C., son retour reste possible. Il peut quelquefois ne pas écouter la voix du Christ, étouffer la voix de sa conscience, mais si, le dimanche, à l'appel de l'Eglise, il vient à la messe, il y a encore espoir pour lui. L'histoire du catholicisme démontre, on ne peut plus clairement, que le dernier acte d'apostasie, l'acte qui sépare pour jamais l'âme catholique d'avec Jésus-Christ, est l'acte délibéré de renoncement à l'Eglise et à la messe du dimanche.

Nous n'avons pas l'intention, nos très chers frères, de vous, parler, dans ce mandement, de la manière d'entendre la messe. Dès votre enfance vous avez appris que la simple présence du corps ne suffit pas, que l'on doit y assister avec grande attention et dévotion, tâcher de comprendre le plus possible la signification du rite sacré et s'unir au célébrant en offrant avec lui l'adorable Victime de nos autels.

Nous ne saurions blâmer trop sévèrement la conduite de ceux qui ont l'habitude d'arriver en retard à la messe. C'est une cause de distraction pour le reste des fidèles et peut-être un sujet de scandale. Ce manque de ponctualité est dû le plus souvent à la paresse. Il faut se rappeler que la messe doit être entendue dans toutes ses parties essentielles et qu'on peut aisément commettre un péché mortel en négligeant d'entendre une de ses parties principales. Les fidèles doivent s'efforcer de se rendre à l'église quelques minutes avant que la messe commence. Ces minutes peu-

vent être très bien employées à préparer son esprit et son cœur pour mieux assister au Saint Sacrifice.

Quoique le choix de l'église soit laissé à un chacun pour la messe du dimanche, il serait à désirer que les fidèles l'entendent, autant que possible, dans leur propre paroisse où l'exemple de leur présence est très désirable, où le pasteur offre le saint sacrifice aux intentions de son troupeau, où les annonces qui regardent le bien spirituel et temporel de la paroisse sont faites et où le pasteur a la satisfaction de savoir que son peuple se soumet aux lois de l'Eglise.

Pour mieux sanctifier le jour du Seigneur, Nous vous exhortons instament à approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, à assister aux Vêpres et à la Bénédiction du Saint Sacrement, à lire des livres de piété et à accomplir, quand les circonstances le permettent, des œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Rappelez-vous toujours la sainteté du dimanche, son importance aux yeux de Dieu, sa nécessité et son utilité pour vous. C'est en servant Dieu avec soin en ce saint jour que nous attirerons sur nous une abondance de grâces pour le reste de la semaine et que nous ferons du dimanche une image du jour éternel que nous espérons passer dans le royaume des cieux.

Nous recommandons fortement aux fidèles de redoubler de prières durant cette sainte saison pour la délivrance des maux de la guerre et pour l'établissement des serviteurs de Dieu, dans la paix et la sécurité de sa protection.

La présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises du diocèse le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Saint-Jean, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, ce 2 février, 1918.

† EDOUARD,
Evêque de Saint-Jean.

WM. M. DUKE,
Chancelier.